

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-144

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'avis du Conseil de Gestion de Médecine en date du 16 février 2018 ;
- VU les relevés de décisions de la Commission des conventions en date du 29 mars 2018 et du 21 juin 2018;
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 juin 2018.

**Point de l'ordre du jour : 11ème Partie - P6.13 - Convention de prestation de service en Médecine avec Vinmec International Hospital JSC (Vinmec, Vietnam)**

**Exposé de la décision :**

**Historique :** Cette convention spécifique fait suite à l'accord signé en janvier 2018 entre l'Université Paris Descartes et Vinmec. Il s'agit d'un accord permettant à la Faculté de Médecine de fournir des prestations de formations (création d'un DU) à Vinmec.

**Problématique :** Les deux institutions souhaitent mettre en place une convention pour encadrer les différentes activités de formation prévues au projet.

**Proposition de décision soumise au Conseil :** Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les nouvelles conditions de collaboration relatives à cet accord.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 24</b>
<b>Abstentions : 00</b>
<b>Votes exprimés : 24</b>
<b>Contre : 00</b>
<b>Pour : 24</b>

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.